Compte-rendu du Conseil Municipal du Lundi 17 Septembre 2018 – 20h00

Secrétaire de séance : Nicole LOIZEAU

Ouverture de la séance à : 20h35

Présents : Hervé ROBINEAU, Patrick MANDIN, Jean-Michel LUMEAU, Gilles CALLEAU, Jean-Pierre DROILLARD, Nicole LOIZEAU, Chantal ALBERT, Sophie SIONNEAU, Yves AMIOT, François ALBERT, Françoise BARON, Sébastien CHARBONNEAU, Maryse MARIONNEAU, Jean-Claude BILLAUD, Sabine LOIZEAU, Frédéric TANG, Yannick BLANCHARD, Annie BUREAU-VIEILLE, Marc WOHLFHART.

Absent ayant donné pouvoir : Annie GABORIAU à Jean-Michel LUMEAU, Sylviane ISS CARCAUD à Annie BUREAU-VIEILLE.
Absent excusé : Sonia CHENU
Absent : Patricia COUSINEAU

Assistait également : Mélina LE DEAN, Directrice Générale des Services

---

APPROBATION DE LA SEANCE DU 2 JUILLET 2018

20h39 : Arrivée de François ALBERT

⇨ Le procès-verbal de la réunion du 2 Juillet 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1°) ASSAINISSEMENT : RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire indique que le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable doit être présenté au Conseil Municipal. La présentation du Rapport Annuel 2017 a été effectuée par Florent BESSEAU et Vanessa VIGNON, représentants de VEOLIA dans le cadre du contrat de délégation de service public de la commune. Ils précisent que le nouveau contrat d'affermage a débuté en 2014 et prendra fin en 2023. Dans ce cadre 1792 habitants sont desservis représentants 872 abonnés pour 71 840 m3 consommés qui correspondent à l'assiette de la redevance.

⇨ Après avoir pris connaissance du rapport d'activité assainissement sur l'exercice 2017, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve ce rapport.

2°) ASSAINISSEMENT : SURTAXE COMMUNALE – TARIFS 2019

Afin de communiquer les tarifs à VEOLIA, gérant du service d'assainissement dès que possible, il convient de fixer les tarifs de la surtaxe communale qui sera appliquée en 2019.
Rappel de la surtaxe communale en 2018 :

- part forfaitaire annuelle 29,00 €
- prix au m3 1,20 €

Monsieur le Maire rappelle que le tarif payé par chaque abonné comprend des taxes (TVA et Agence de l'eau…), une part collectivité et une part exploitant et que ce tarif est composé d'une part abonnement et d'une part proportionnelle à

la consommation pour la collectivité et l'exploitant. Il précise que le prix du service est de 2,66 €/m3 (facture 120 m3) qui se répartit comme suit :

MOUCHAMPS Prix du service de l'assainissement collectif	Volume	Prix Au 01/01/2018	Montant Au 01/01/2017	Montant Au 01/01/2018	N/N-1
Part délégataire			**94,76**	**95,99**	**1,30%**
Abonnement			25,04	25,37	1,32%
Consommation	120	0,5885	69,72	70,62	1,29%
Part communale			**167,00**	**173,00**	**3,59%**
Abonnement			29,00	29,00	0,00%
Consommation	120	1,2000	138,00	144,00	4,35%
Organismes publics			**21,60**	**21,60**	**0,00%**
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1800	21,60	21,60	0,00%
Total € HT			**283,36**	**290,59**	**2,55%**
TVA			28,34	29,06	2,54%
Total TTC			**311,70**	**319,65**	**2,55%**
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			**2,60**	**2,66**	**2,31%**

Monsieur le Maire précise que le transfert de la compétence «assainissement» à la communauté de communes du Pays des Herbiers est envisagée à partir du 1er janvier 2019.

Jean-Michel LUMEAU, adjoint, présente l'évolution des tarifs depuis 2014 ainsi que l'évolution du déficit d'exploitation depuis 2015. Il précise que la commission « assainissement » s'est réunie pour faire le bilan et prendre connaissance des éléments techniques et financiers. Au regard du contexte, il est proposé que le montant de la surtaxe communale soit reconduit à l'identique pour 2019.

⇨ Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer le montant de la surtaxe communale 2019 comme suit :
- Part forfaitaire = 29 €
- Prix au m3 = 1,20 €

3°) SYDEV : ELECTION DE 2 DELEGUES ET DE 2 SUPPLEANTS AU COMITE TERRITORIAL DE L'ENERGIE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la commune doit être représentée au Comité Territorial de l'Energie du Pays des Herbiers par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. Afin d'élire les délégués des CTE au Comité Syndical du SyDEV, Jean-Michel LUMEAU, adjoint, précise qu'il appartient à chaque commune d'élire au préalable ses délégués au CTE.
Il est proposé d'élire les représentants suivants :
- Membres titulaires : Jean-Michel LUMEAU et Gilles CALLEAU
- Membres suppléants : Yves AMIOT et Yannick BLANCHARD

⇨ Le conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'élection des 2 délégués titulaires et des 2 délégués suppléants au Comité Territorial de l'Energie tel que proposé.

4°) CULTURE : CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR LA PROGRAMMATION "PARTAGE EN SCENE"

Patrick MANDIN, adjoint, indique que dans le cadre de la programmation « pARTage en Scène », il est proposé un partenariat avec le Département de la Vendée pour offrir un spectacle éducatif à destination des élèves de CM1 et CM2 de Vendée qui se déroulera le lundi 19 et mardi 20 novembre 2018 à la salle les Nymphéas.

⇨ Après avoir pris connaissance des modalités de partenariat et du projet de convention, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- Valide la mise à disposition de la salle des Nymphéas à titre gracieux le lundi 19 novembre et le mardi 20 novembre 2018

- Valide la prise en charge des frais correspondant aux besoins techniques et logistiques et la mise à disposition du personnel nécessaire au bon déroulement du spectacle
- Autorise le maire à signer la convention correspondante

5°) LOCATIONS DE SALLES : MISE EN PLACE D'UN TARIF POUR UNE ACTIVITE A BUT LUCRATIF

Jean-Pierre DROILLARD, adjoint, indique que dans le cadre des activités proposées à la salle l'Atelier, la commune a été sollicitée pour la mise en place d'une activité de renforcement musculaire à partir de mi-septembre 2018 tous les mardis de 19h15 à 20h15. Considérant que cette activité présente un intérêt dans les activités proposées aux habitants, que l'utilisation de la salle l'Atelier par les associations le permet et qu'il s'agit d'une activité à but lucratif, il est proposé d'apporter une réponse favorable à la demande et d'établir un tarif de location à raison de 10 € par heure d'utilisation de la salle.

⇨ Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- Apporte une réponse favorable pour la mise en place de cette activité à la Salle l'Atelier
- Donne son accord de principe pour la location de la salle l'Atelier lorsqu'il s'agit d'une activité à but lucratif sur la base de 10 € par heure
- Autorise le maire à signer les contrats correspondants

6°) FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire rappelle que Le budget 2018 a été voté par le Conseil Municipal au cours de sa séance du 26 mars dernier et peut être modifié en cours d'année par des décisions modificatives soumises au vote du Conseil Municipal dans les mêmes conditions que le budget primitif et notamment, il faut que l'équilibre budgétaire tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement puisse être maintenu.
Il conviendra d'ajuster le budget primitif notamment pour les opérations suivantes :
- Intégration des frais d'études aux travaux pour un montant de 18 114 €
- Ajustement des amortissements des frais d'études pour un montant de 3 500 €
- Ajustement de la répartition des crédits pour la Maison des Associations + La Comète suite à l'attribution des lots du marché de travaux pour un montant de 160 000 €
- Ajustement de l'opération Restaurant Scolaire + 3 500 € (chambre positive)

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT			
Opérations d'ordre			
c/6811 – Dotations aux amortissements	+ 3 500 €		
c/023 – Virement à la section d'investissement	- 3 500 €		
TOTAL	**0 €**	**TOTAL**	**0 €**
INVESTISSEMENT			
Opérations d'ordre			
		c/021 – Virement de la section de fonct.	- 3 500 €
c/2313 – Intégration frais études	+ 11 264 €	c/2031 – Intégration frais études	+ 18 114 €
c/2315 – Intégration frais études	+ 6 850 €		
		c/28031 – Amortissements frais études	+ 3 500 €
Opérations réelles			
Opération 082 – Restaurant Scolaire			
c/2188 – Autres immobilisations	**+ 3 500 €**		
Opération 053 – Réserve foncière			
c/2111 6 Terrains nus	- 3 500 €		
Opération 148 – La Comète			
c/2313 – Travaux	+ 160 000 €		
Opération 149 – Maison des Associations			
c/2313 – Travaux	- 160 000 €		
TOTAL	**18 114 €**	**TOTAL**	**18 114 €**

⇨ Le conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition de Décision Modificative N°2.

7°) FINANCES : DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le comptable public a fait parvenir un état de présentation en non-valeur qui contient des créances pour lesquelles le recouvrement est compromis considérant que les restes à recouvrer sont d'un montant inférieur au seuil de poursuite.
Il précise que la liste présentée s'élève à 66,86 € et concerne 13 titres allant de 0,40 € à 30 € répartis comme suit :

- Exercice 2014 = 5,00 €
- Exercice 2015 = 50,07 €
- Exercice 2016 = 11,79 €

Compte tenu de l'impossibilité de recouvrer ces sommes, Monsieur le Maire propose l'admission en non-valeur des titres concernés.

⇨ Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- Admet en non-valeur les titres de recettes présentés ci-dessus dont le montant total s'élève à 66,86 €
- Autorise le maire à inscrire les crédits nécessaires au budget

8°) COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS : FONDS DE CONCOURS POUR LES EQUIPEMENTS MULTI-FONCTIONS A DESTINATION DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de la séance du 11 Juillet dernier, le Conseil Communautaire du Pays des Herbiers a validé le versement de la seconde moitié du Fonds de concours pour la commune de Mouchamps afin de financer le projet de réhabilitation et de réaménagement de deux bâtiments en équipements multi-fonctions à destination des associations, à savoir 100 000 €.
Monsieur le Maire apporte des informations complémentaires relatives au plan de financement prévisionnel suite à l'attribution de l'ensemble de lots du marché.

⇨ Après avoir pris connaissance de la délibération communautaire, du plan de financement et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- Valide le versement du fonds de concours à hauteur de 100 000 €
- Autorise le maire à poursuivre les démarches correspondantes

9°) COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES POUR LES TRAVAUX

Dans le cadre des aides accordées par la Communauté de Communes du Pays des Herbiers pour les opérations de travaux, la commune de Mouchamps verse une subvention complémentaire.
Aussi, le Conseil Municipal devra autoriser le maire à procéder au versement des subventions suivantes :

- 150 € à M. Basile AGENEAU pour la réalisation de menuiseries extérieures sur le bien situé Chemin de la Forge – montant de la subvention communautaire : 800 €
- 150 € à M. François SERVANT pour la réalisation de menuiseries extérieures sur le bien situé aux Gornières – montant de la subvention communautaire : 800 €

⇨ Le conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'attribution des subventions complémentaires et autorise le maire à procéder aux versements.

10°) DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION

Information sur plusieurs déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles Monsieur le Maire, par délégation, a décidé de ne pas exercer son droit de préemption :

- Section AB n° 816 d'une contenance totale de 69 m2 appartenant à la Société Civile Immobilière OFFNOT - 2 Rue de l'Ouest

- Section ZT n° 620 d'une contenance totale de 744 m2 appartenant à Mme GILBERT - 6, Impasse des Tonneliers
- Section AB n° 94 d'une contenance totale de 118 m2 appartenant aux Consorts JAUZELON - 30 Rue du Cdt Guilbaud
- Section AC 120 et 203 d'une contenance totale de 653 m2 appartenant à Mme JOFFRION Simone – Rue du Cdt Guilbaud et Rue du Temple

⇨ Le conseil municipal prend connaissance de cette décision dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par délibération en date du 18 décembre 2017, pour l'exercice du Droit de Préemption urbain (D.P.U).

QUESTIONS DIVERSES

Evènement autour du Clemenceau du 11 au 25 novembre 2018

- Samedi 20 Octobre à 11h00 : Cérémonie patriotique et journée départementale du centenaire de la guerre
- Dimanche 11 Novembre à 11h00 : Cérémonie commémorative
- Vendredi 16 Novembre à 20h00 : Conférence sur Clemenceau animée par Jean-François BOURASSEAU et projection du film de Gilbert PROUTEAU « la vie passionnée de Georges Clemenceau »
- Du 11 au 25 novembre : exposition à la Salle des Nymphéas tous les jours de 15h00 à 18h00 (organisation d'un planning des permanences)
- Samedi 24 Novembre à 11h00 : Cérémonie commémorative

INFORMATIONS DIVERSES

Information sur l'attribution des **marchés publics** dans le cadre des délégations accordées à Monsieur le Maire :

- Travaux d'assainissement de la Rue du Breuil - Attribution à l'entreprise MIGNE TP pour un montant de 94 417,75 € HT.

Point Recrutement Ressources Humaines

Service Enfance Jeunesse

- Arrivée de nouveaux animateurs en septembre 2018 : GAUTIER Cyril, BENOIST Benjamin, CHALOT Olivia, PERROTIN Aurélia et LOIZEAU Manon

Restaurant Scolaire

- Arrivée de nouveaux agents de service en septembre 2018 : Evelyne HUGUET et Evelyne LUMEAU

Services Techniques

- Arrivée d'un apprenti en septembre 2018 : Elliot ROY sous le tutorat de Frédéric VACHON

Quelques dates à retenir :

- Vendredi 28 SEPTEMBRE à 19h00 en mairie : Pot avec les artistes et artisans d'art
- Lundi 1er OCTOBRE : Election du Conseil Municipal Enfants
- Mardi 9 OCTOBRE à 19h : réunion avec les associations pour le calendrier des fêtes
- Samedi 20 OCTOBRE à 11h00 : Cérémonie au Colombier pour le centenaire de la guerre

Réunions de Conseil Municipal du second semestre 2018

- Lundi 5 NOVEMBRE à 19h30
- Lundi 17 DECEMBRE à 20h

Planification des Vœux 2019

- Vœux à la population : Jeudi 10 JANVIER 2019

Prochaine réunion de Conseil Municipal : Lundi 5 NOVEMBRE 2018

Fin de la séance à : 22h11

20/09/2018